

**L'ASSOCIATION ACTUARIELLE EUROPENNE (AAE)
ELIT THOMAS BEHAR PRESIDENT**

L'Association Actuarielle Européenne, réunie en Assemblée Générale le 22 septembre 2017 à Copenhague, a procédé à l'élection de son nouveau Président.

Thomas Béhar, précédemment Vice-Président, a été élu Président, pour un mandat d'une année qui s'achèvera en septembre 2018.

Son prédécesseur, Kristoffer Bork, a été élu « Président Sortant » et Président du Comité des nominations. Esko Kivisaari a été élu Vice-Président.

Thomas Béhar a notamment été Président de l'Institut des actuaire de 2006 à 2010 et de 2012 à 2016. Il est Directeur Technique Groupe et membre du Comité Exécutif de CNP Assurances.



Thomas Béhar a déclaré à la suite de son élection :

" Je remercie mes collègues de leur confiance et mesure l'étendue de la responsabilité qui m'est confiée. Pour l'exercice à venir, l'AAE sera particulièrement présente auprès de l'EIOPA et de la Commission Européenne sur la revue de Solvabilité II, ainsi que les nouvelles réglementations consuméristes, la mise en œuvre de IFRS17 ou le nouveau produit PEPP. Je veillerai à ce qu'elle apporte sa meilleure contribution, attentive aux attentes de toutes les associations membre et à l'intérêt public, pour contribuer à la protection du public et à la stabilité financière".

Commentant ces élections, Davis Dubois, Président de l'Institut des actuaire, a déclaré :
« L'Association Actuarielle Européenne joue un rôle consultatif important auprès de la Commission Européenne et de l'EIOPA sur les sujets actuariels et d'assurances. Je me réjouis de l'élection de Thomas Béhar à sa Présidence, qui atteste de la vitalité de l'actuariat français. L'AAE, avec le soutien et la participation de l'ensemble des associations membres, apportera sa contribution sur des sujets essentiels comme les taux bas ou la révision à trois ans de Solvabilité II » .

A propos de l'Institut des actuaire :

Les actuaire sont les professionnels de l'évaluation, de la modélisation et de la gestion des risques dans leurs dimensions économique, financière, assurantielle et sociale. Près de 3700 d'entre eux, en France, sont membres de l'Institut des actuaire.

L'Institut des actuaire est l'organisme professionnel des actuaire en France, où il organise et représente la profession. Il est le garant de l'exercice d'un actuariat de qualité, respectueux des normes et de la déontologie au service de l'intérêt général.

Il est membre fondateur de l'Association actuarielle internationale (AAI), créée dès 1895, qui édicte les règles que doivent respecter au plan mondial les professionnels de l'actuariat pleinement qualifiés, et de l'AAE (voir ci-dessous).

A propos de l'Association Actuarielle Européenne (AAE) :

L'Association Actuarielle Européenne (AAE) a été créée en 1978 sous le nom de Groupe consultatif Actuariel Européen pour fédérer les associations actuarielles des pays de l'Union européenne et les représenter auprès des institutions européennes dans le cadre des échanges visant à l'établissement ou à l'évolution de la législation impactant la profession actuarielle. Les avis et conseils émis au nom de la profession sont totalement indépendants des intérêts de l'industrie.

Représentant actuellement 37 associations membre émanant de 35 pays européens soit environ 20 000 actuaires, l'Association Actuarielle Européenne est inscrite au registre de transparence de l'Union Européenne sous le numéro 550855911144-54.

Plus d'info : www.institutdesactuaire.com

Contact : Régis de Larouillère, 01 44 51 72 78 – regisdelarouilliere@institutdesactuaire.com